

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE PC 2024 41 019

Date d'envoi de convocation : 5 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240416-DEPC202441019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre

Le 16 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Frédérique VAUDRY (pouvoir à Christine DONNET), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI), Philippe DEHAYES (pouvoir à Claudine MABIRE).

Secrétaire de séance : Isabelle JULIEN

Objet : création, transformation et suppression de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Comité Social Territorial consulté le 23 février 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux mesures suivantes :

- A compter du 3 décembre 2024, il est demandé la création, sous la condition d'avancement au choix, d'un poste d'adjoint d'animation

principal 1er classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- A compter du 17 avril 2024, il est demandé la création, sous la condition d'avancement au choix, d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet.
- Au 17 Avril 2024, en raison d'un départ à la retraite, il est demandé la suppression d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et la création d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial.
- A compter du 17 Avril 2024, Il est demandé la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet.
- A compter du 17 Avril 2024, Il est demandé la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Olivier ROCHE